

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
و.و.م.ص

N° 14 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 27 JAN 2026

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de l'élaboration de ligne directrice relative à la définition des rôles et des responsabilités des entités impliquées dans la procédure d'enregistrement des produits pharmaceutiques au sein de l'Anpp, une version draft ainsi que le formulaire de recueil des commentaires sont disponibles sur le site web de l'ANPP jusqu'au 09/02/2026. Nous invitons l'ensemble des parties intéressées à le consulter via le lien suivant :

<https://anpp.dz/lignes-directrices-direction-vtvi/>

Le formulaire cité plus haut, une fois renseigné, devra être transmis à l'adresse e-mail ci-dessous :

direction_veille_technique@anpp.dz

Votre avis est essentiel, et participe à l'amélioration continue de notre cadre réglementaire au service de la santé publique